

PREMIER DE L'ABONNEMENT.
Par trimestre,
Francs 11, pris au bureau.
Francs 13, franco à la poste

LE POLITIQUE.

Les abonnements commencent à toutes les époques.
Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis.

SOMMAIRE. — Explications de M. Humann, à la chambre française. — Chronique judiciaire. Affaire Fieschi. Conseil de guerre. — Dernières nouvelles d'Espagne. — Fonds publics. — Chambre belge. Discussion du budget de la guerre. — Feuilleton. — Nouvelles et faits divers.

FRANCE.

Paris, 19 janvier. — Le roi a reçu avant-hier soir M. le baron de Mackau, avec lequel il a eu une conférence assez longue.

Un supplément du *Moniteur* publié hier soir, contient l'ordonnance royale nommant M. d'Argout au ministère des finances en remplacement de M. Humann.

On prétend qu'en cédant aux instances dont il a été l'objet, M. d'Argout a consulté plus son zèle que ses forces, et qu'il n'a acceptée que pour empêcher une dislocation complète du cabinet. On ajoute qu'il ne regarde son ministère que comme un *interim*, et que, remplaçant un homme spécial, il veut s'attacher à rester spécial comme lui. Pendant son administration, M. Humann s'est tenu éloigné de toutes les intrigues politiques dont le conseil était souvent le foyer; M. d'Argout serait en effet bien mal avisé de choisir un autre rôle.

À la chambre des députés on a commencé aujourd'hui la discussion de la loi sur les chemins vicinaux.

Voici ce que dit le *Journal des Débats* à propos des explications qui ont eu lieu à la chambre des représentants, entre M. Humann et le ministre relativement au projet de conversion des rentes qui avait été présenté par le premier :

Les explications ont-elles moins porté sur la question même du remboursement des rentes que sur la manière dont cette question a été si malheureusement jetée dans la chambre, à la grande surprise des ministres qui s'y attendaient moins que personne, et sur les circonstances qui ont obligé M. Humann à se retirer et le gouvernement à choisir un autre ministre des finances.

M. Humann a lu un discours; M. le duc de Broglie lui a répondu. Les explications ont été de part et d'autre ce qu'elles devaient être entre gens qui ont si longtemps marché d'accord, c'est-à-dire pleines de politesse, de modération et d'égards mutuels. M. Humann reconnaît aujourd'hui lui-même, nous en sommes persuadés, que la chaleur de sa conviction sur la question du remboursement des rentes l'a emporté un peu trop loin, et lui a fait oublier un moment que ce n'était pas en son propre nom qu'il parlait, mais au nom du gouvernement, non pas comme simple député, mais comme ministre.

M. Humann, s'il y réfléchit, regrettera d'avoir troublé par une proposition intempérative le commencement d'une session qui s'annonçait si paisible; il sentira qu'avant d'engager la responsabilité de ses collègues, et de les jeter dans une discussion si grave,

aussi politique au moins que financière, les plus simples règles du gouvernement représentatif lui disaient de ne rien faire sans avoir pris l'avis de tout le ministère. Il est tout naturel qu'un ministre diffère d'opinion avec ses collègues. Si le dissentiment porté sur un point vital, il est tout simple que le ministre dont l'opinion succombe se retire; c'est de la loyauté; c'est de l'honneur, c'est la constante pratique des gouvernements constitutionnels. Réduite à cela, la conduite de M. Humann n'aurait surpris personne. Mais il est moins facile de comprendre comment; à l'improviste, dans l'exposé des motifs du budget, il a pu prendre à lui tout seul l'initiative d'une pareille question, et la poser de telle sorte que le ministère semblait inviter la Chambre à lui forcer la main.

Le dernier numéro de la *Nouvelle Minerve* consacre plusieurs pages à Fieschi. Il paraît que cet accusé a recouvré, avec sa force physique, l'excessive vanité et la causticité d'esprit qui forment les traits saillants de son caractère. C'est en ménaçant la haute opinion qu'il a de lui-même qu'on a obtenu des avances que les moyens violents ne lui auraient peut-être jamais arrachés. Fieschi n'exprime aucun espoir de salut; cependant il a laissé échapper cette idée que « si Louis-Philippe le prend pour son garde-du-corps, il n'aurait jamais eu de défenseur plus fidèle et plus dévoué. » Il ne néglige non plus aucun soin pour donner à sa défense quelque efficacité et attache un grand prix à trouver des circonstances atténuantes. Les imputations que le rapport de M. Portalis dirige contre sa moralité lui pèsent beaucoup. Il écrivait dernièrement à un de ses compatriotes dont il sollicitait la visite : « Avant mourir, je tiens aussi prouver à la France et au monde entier que si je suis un élan coupable cet un titre que j'ai mérité, mais que chez moi, qu'il existe encore de la qualité et cette seule pensée tranquillise mon faible cœur. Au reste, mon parti est pris. Adieu qu'il pourra. En Corse, je n'ai jamais fait profession de lâche; je suis coupable, je regrette mes victimes plus que ma vie. »

Fieschi assure que s'il avait eu 20 fr. pour compléter la somme qu'il prétend lui avoir été avancée pour l'achat de la machine, il aurait rendu cette somme, et n'aurait pas consommé le crime. La crainte de passer pour un chevalier d'industrie le fit persévérer dans son horrible résolution.

Il témoigne un grand regret d'avoir compromis Morey. « Mais que voulez-vous, ajoutez-il, Nina Lassave l'avait dénoncé, et la crainte de voir cette fille, que j'aimais tendrement, condamnée pour faux témoignage, me déterminait à parler, après avoir

longtemps résisté aux obsessions impitoyables dont j'étais assiégé. »

— On lit dans le *Mercurie Séguisien* :

« Caussidière, condamné récemment par la cour des pairs à vingt années de détention, a tenté de s'évader ces jours derniers. Il a été arrêté, dit-on, au moment où il allait franchir le dernier guichet de la prison. »

Paris, chasseur au 5^e régiment en garnison à Provins, comparait devant le 2^e conseil de guerre, sous l'accusation de vol commis à l'aide d'effraction au préjudice de son maréchal-des-logis chef. De tous les témoins entendus, un seul déposait d'une manière concluante sur la culpabilité du chasseur; c'est une jeune fille de 17 ans, sortie des champs de Seine-et-Marne. Elle s'approche d'abord du conseil avec timidité; mais quelques paroles bienveillantes de M. le président lui donne bientôt une assurance que n'ont pas toujours les jeunes filles de la ville.

M. le président, au témoin : Connaissez-vous le prévenu, ce chasseur qui est là sur le banc?

Marie Couziers : Tiens, pardienne, puisque c'était lui qu'était mon bon ami, quand il venions à la ferme. (On rit.)

Le chasseur Paris. Pardon, faites excuse, jeune fille, vous errerez pour le quart-d'heure; je ne vous ai jamais ni vue ni connue.

Marie Couziers, vivement et en souriant : Qu'est-ce que tu disions là, c'est-il farce? c'était-il donc pas toi Paris, qui comptions à ma mère un tas d'histoires de batailles à la ferme quand nous faisons l'amour? Ah! ben oui, que c'est ben toi, qui venions aux vaches. (Nouvelle hilarité dans l'auditoire.)

Le chasseur, se levant et saluant militairement : Mamzelle, pourquoi me familiarisez-vous avec le tutoiement, je n'en n'use pas de c'te chose-là; vous me prenez pour un autre, n'est-ce pas?... l'amour est aveugle, comme on dit, et alors vous n'y avez pas vu clair; ni vu, ni connu cette personne là, mon colonel.

M. le président invite le témoin à faire sa déposition; il en résulte qu'elle a reçu en cadeau de Paris plusieurs objets de femme, appartenant au maréchal-des-logis-chef, plaignant.

M. le président, au témoin avec sévérité : Vous avez juré de ne déclarer que la vérité. Est-ce bien là le chasseur que vous dites avoir été votre amant et qui vous a donné ces objets?

Marie Couziers, gesticulant et tapant du pied : Tiens, pardienne, j'ous dit que c'était, parceque ça y étions... c'est-il farce?

Le chasseur confondu par laplomb de la jeune

COMBAT ENTRE LES FLOTTE ANGLAISE ET HOLLANDAISE.

Depuis le 10 août de l'année 1666, le joli village de Duimbourg, situé sur la côte occidentale de l'île de Walcheren retentissait incessamment des clameurs d'une joie bruyante; or, la tranquillité de ce petit port était ainsi troublée par les conséquences de la permission que l'amiral Ruyter avait donnée au capitaine de sa flotte, mouillée dans le canal entre Dieshock et Flessingue, d'envoyer tout leur équipage se rafraîchir à terre pendant trois jours.

Il était douteux que ces honnêtes marins flamands et hollandais suivissent tout-à-fait la lettre de cette autorisation, et qu'ils passassent leurs temps à se rafraîchir; car on voyait sur les tables des hôtelleries de Duimbourg, plus d'eau-de-vie et de vin d'Espagne que de koddess, et bien souvent la chaloupe des vaisseaux de guerre remportait à bord quelques victimes des rixes devenues si fréquentes depuis la destination de l'amiral Tromp, que l'on disait injustement sacrifié à Ruyter.

Parmi les tavernes de l'île de Duimbourg, l'auberge des *Armes d'Enkhuyssen* était celle qui réunissait les suffrages des connaisseurs, tant à cause de la parfaite qualité de son genièvre et de son vin épié, que pour le talent remarquable avec lequel myn-heer Hoën accommodait le stokfisch, ce mets de prédilection des Hollandais.

Un des habitués les plus assidus des *Armes d'Enkhuyssen* était le vieux Sauret, qui connaissait d'ailleurs myn-heer Hoën depuis longues années; car l'excellent hôte faisait ci et là un peu de contrebande, et avait souvent mis à bord de la *guiche* que montait Sauret, deux et trois barils de genièvre et quelques douzaines de caisses de tabac et de jambon d'ours; le tout dans le but philanthropique d'être agréable aux gastronomes de la côte de Suffolk, que la prohibition ou les droits fort élevés auraient sans cela privés de ces innocentes denrées.

Myn-heer Hoën et Sauret étaient donc sur le pied de la plus cordiale amitié, et ce jour-là surtout les deux vieux causaient tranquillement en compagnie d'un pot de vin épié et sucré par l'hôte lui-même, qui avait (pour le moment) résigné ses fonctions entre les mains de son premier garçon...

Sauret et myn-heer Hoën étaient attablés sous un petit cabinet de verdure que de nombreuses pousses de houblon et d'autres plantes grimpantes couvraient d'un dôme impénétrable aux rayons du soleil.

À côté du pot de vin était un vase de grès rempli d'excellent tabac d'une belle couleur dorée, fin, un peu humide, et si tout digne de remplir la pipe du fumeur le plus difficile.

Enfin, mon digne Sauret, dit Hoën, me voici un moment de relâche pour entendre la mémorable narration de ce grand combat naval des 3 et 4 août... Je charge ma pipe, et vous écoutez comme un prêtre en chaire.

Sauret, après avoir longuement raconté un orage qui surprit la flotte aux bords de Flandres, poursuivit ainsi :

— Quand le grain fut passé, nous remîmes à la voile faisant l'est-quart-nord, en ralliant les navires que l'orage avait séparés de nous, de sorte que notre flotte se composait alors de cent dix-sept voiles, sans compter les petits bâtiments portant les munitions. Ce fut alors que pour la première fois nous vîmes, c'est-à-dire, ceux du pont virent l'armée anglaise; car, pour être véridique, je ne vous raconterai que ce que j'ai vu et pourrais voir par un sabord de trois pieds carrés, puisque je restai à mon poste pendant toute la bataille, et n'aperçus durant tout ce temps qu'une épouvantable fumée, et, dans les bons moments, trois pieds carrés de flanc, d'avant ou d'arrière des vaisseaux que nous combattions; car, je vous le répète, mon digne hôte, la vue de mon sabord était furieusement bornée.

Du haut du château d'arrière on voyait donc, m'a-t-on dit, l'armée anglaise, com posée de plus de six-vingts voiles de guerre,

Alors, comme la nuit était venue, nous mouillâmes, et faisons nos préparatifs de combat pour le lendemain au lever du soleil puis, après la prière du soir, tout le monde se couche au pied de ses canons. Au lever du soleil nous voyons les anglais au vent à nous, et sous voile par une jolie brise de nord-est-quart-nord, et ayant le nord Foreland à huit lieues sud-ouest-quart-ouest à eux.

On déjeûne en hâte, et on attend... Ce n'est que sur le coup de midi que le second lieutenant vint nous crier; canonniers, faites feu... De ce moment-là, digne hôte, je ne quittai plus mon sabord, car j'étais second servant de droite de la pièce dont mon jeune monsieur Jean était miroir et tireur, par une grâce particulière de M. l'amiral.

— Ah ça, véridique Sauret, c'est le premier branle du petit Bart dans une pareille danse... Comment s'est-il conduit?...

Tenez, cher hôte... à vous on peut tout dire comme à un vieil ami... Quand on a su que la rixe à feu et à balles allait commencer, notre monsieur m'a dit d'un air solennel : « Ah ça! mon vieux Sauret, je n'ai jamais vu une pareille fête... je ne crois pas avoir peur; mais je ne veux pas déshonorer le nom de Bart... Ainsi veille bien sur moi... et si je palis... et je suis lâche... »

— Eh bien! Sauret?

— Eh bien! mon digne Hoën, notre jeune monsieur acheva sa phrase en me donnant un pistolet, avec un geste furieusement significatif, qui était une façon de me dire : Casse-moi la tête, mon vieux Sauret, si tu t'aperçois que j'aie peur...

— Brave jeune homme au moins, que ce petit Bart!

— Oh! ça, oui... brave, et brave entre les plus braves, des plus bravissimes, car, à la première bordée d'artillerie, il palit, et laissa tomber son polverin.

— Diable! Sauret.

— Oui, enfin... il palit... il eut peur quoi... et il en avait le droit, car, du coup, trois hommes de notre pièce

vachère, garde le silence, et n'osant partager le mouvement d'hilarité du public. Il hausse les épaules.

M. Mévil, commandant rapporteur, soutient l'acensation de vol avec des circonstances aggravantes. Le conseil, après avoir entendu Me. Henrion, déclare Paris coupable de vol simple, et ne le condamne qu'à deux ans de prison.

Trois actes de la *Saint-Barthélemy*, opéra nouveau de M. Meyerbeer, ont été répétés généralement jeudi dernier. On s'est convaincu de la nécessité de faire des coupures, car avec toutes les beautés dont la partition étincelle, l'ouvrage tel qu'il a été écrit durerait sept heures de représentation. On assure qu'avec ce qu'on va couper il y aurait de quoi faire la réputation de deux grands musiciens.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Il vient d'arriver de Madrid des nouvelles du 12. Le vote de confiance avait eu lieu dans la chambre des députés, à une majorité aussi considérable que dans celle des procuradores, et les fonds publics continuaient à monter. La Catalogne n'inspirait aucune inquiétude au gouvernement : on comptait sur la fermeté de Mina et sur la déroute des bandes carlistes pour ramener la tranquillité dans cette province.

On lit dans le *Guarània Nacional* de Barcelonne, du 12 janvier :

Le général Mina, qui s'est noblement compromis pour Isabelle II, l'ordre et la liberté, nous appelle à le soutenir. Ce n'est pas pour son intérêt ; le militaire sans tâche considère sa vie comme exclusivement destinée au service de son pays, et il ne pense qu'à l'honneur et ne craint pas de mourir. C'est pour la cause nationale, pour la véritable liberté, pour la sûreté de vos affaires, de vos familles, de vos personnes mêmes que vous devez l'appuyer et vous unir franchement à lui.

A quoi pensent les corporations, les bataillons de la garde nationale, les négociants ? Qu'ils consultent leur devoir et leur intérêt, et qu'ils voient si ce n'est pas le moment de se réunir pour donner promptement à la bonne cause un appui efficace. Ces figures consternées, cette inquiétude, ces doutes, sur la sécurité de la ville, ces boutiques désertes, ces larmes dévorées par l'épouse, ces douleurs du père de famille, tout cela ne signifie rien. Si vous comprenez le sens des paroles adressées par le général Mina aux Catalans, vous trouveriez dans son allocution le remède à vos maux : union, appui et décision pour soutenir Isabelle II, l'ordre et la liberté. Si vous connaissez votre intérêt, le choix ne peut pas être difficile à faire entre la main qui prépare votre ruine et celle qui veut vous sauver.

Voici les nouvelles arrivées aujourd'hui de Barcelonne par la correspondance ordinaire, du 12 :

Barcelonne le 19 janvier.

Le café de Lanoria a été fermé par ordre du capitaine-général : c'était le rendez vous notoire des mécontents. Ce café, qui avait déjà servi de foyer central aux meneurs de mouvements du 25 juillet et des 5 et 6 août, était devenu le lieu ordinaire des séances du club du bataillon dit de la *Blusa*.

furent jetés sur les bragues, et il fut couvert de leur sang ; de ce moment là, j'examinai bien notre jeune monsieur, et je l'avoue, min Dieu, min Dieu ! le cœur me battait fort, et je me sentais plus pâle que lui.

Est-ce que vous auriez fait ainsi qu'il vous avait dit, Sauret ? Est-ce que vraiment, s'il avait eu peur encore et s'était sauvé ou caché, vous l'auriez abattu d'un coup de pistolet ?

Je crois bien que oui, Hoën, je crois bien que oui... car j'avais la paire... mais ce n'est fut pas la peine ; à la seconde bordée, qui fut aussi terrible que la première, car elle enleva un homme à notre pièce, et un à celle qui était à notre droite, mon jeune monsieur Jean, au lieu de pâlir, s'écria, les yeux brillants :

Allons, sainte croix ! je n'ai plus peur, et je pourrai venger mon père sur l'Anglais... et cela mieux que sur le fils du bosteman, vieux Sauret, — ajouta-t-il en riant. — De cet instant, je fus bien tranquille sur mon jeune monsieur, et à chaque coup d'artillerie, je n'eus plus qu'à trembler pour sa vie, car nous restâmes, à notre sabord, depuis midi jusqu'au soir, moi chargeant, lui mirant et tirant, mais se damnant de ne pas aller sur le pont ; car nous supposions que le combat y était terrible, puisque les blessés qui descendaient à la cale, étaient en grand nombre et bien maltraités ; mais notre batterie ne l'était pas moins, et tant de morts y gisaient, que c'est à peine si nous avions libre le recul de nos canons. Mon jeune monsieur Jean avait reçu une égratignure d'un éclat, qui n'était presque rien ; mais sur le soir, quand la nuit vint, nous étions si harassés, lui de pointer, moi de charger, que nos bras engourdis étaient comme moulus et roués ; nous entendions bien dire que nous avions fait des prouesses merveilleuses ; mais tout ce que je sais, moi digne hôte, c'est que, n'ayant point quitté notre sabord, je n'en vis pas davantage que notre canon lui-même, et que la faim et surtout la soif la plus terrible nous étraignaient. Il était environ neuf heures de relevée quand

BELGIQUE.

Bruxelles, 20 janvier. (Trois heures.) — La cote de Londres, apportant une forte baisse, a influé sur nos cours et la liquidation. On a fait les obligations Ardois à 50 et l'ouverture de la bourse, mais peu après le prix a monté et atteint 50 1/2 argent. A la clôture on est revenu à 50 argent.

Anvers, (deux heures.) — Ardois 50, 49 3/4.

Paris, 19 janvier. — Ardois 50, 1/8 de hausse.

Londres, 18 janvier. (cinq heures.) Nos cours ont faibli : consolidés 91 1/8 ; Belges 101 3/4 ; hollandais à 112 p. c. 55 1/8, 5 p. c. 103 1/8 1/4 ; Espagnols, au comptant : active 50 1/8 3/8 1/8 4/9 7/8 3/8 1/2, au 29 janvier 50 1/8 3/8 1/8 4/9 7/8 3/8 1/2 ; passive 16 1/4 1/8 1/4 15 7/8 16, différée 25 2/4 1/2 ; portugais, 5 p. c. 84 1/4 84, 3 p. c. 54 1/4 54 ; brésiliens 85.

Amsterdam, 18 janvier. — Dette active 2 1/2 p. c. 55 3/4 5 p. c. 103 ; billets de chance 24 13/16, syndicat 96, Ardois 51 1/4 ; petites pièces 50 3/4, différés 19 3/16, passive 17.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Séance du 19 janvier. — La séance est ouverte à une heure et quart. Le procès-verbal de la séance d'hier est lu et adopté. Les pétitions adressées à la chambre sont analysées.

M. Walle demande qu'une pétition relative à la demande d'accession au système de douanes allemandes, soit insérée au *Moniteur*, et que la commission soit engagée à faire un prompt rapport.

Après quelques discussions, cette proposition est adoptée. M. Simons demande que la pétition des habitants de Sittard, pour la construction d'une route dont l'urgence est généralement sentie, soit renvoyée à la commission des travaux publics, qui pourrait faire un seul rapport sur toutes les pétitions semblables.

Le renvoi est ordonné.

M. H. P. écrit à la chambre pour lui demander un congé de huit jours, motivé sur la perte douloureuse qu'il vient de faire de son père. Adopté.

M. Gols écrit à la chambre pour lui annoncer qu'une blessure le retient chez lui et l'empêche de venir assister aux travaux de la chambre.

La parole est à M. Lejeune, pour faire le rapport des pétitions adressées par la ville d'Arion pour la construction de casernes. La commission conclut au renvoi à M. le ministre de la guerre.

Le renvoi est ordonné.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget de la guerre.

Chapitre 2. Etat-major-général 650,464 fr. 45 c. La section centrale propose une diminution de 6,000 frs.

M. Desmaisons a proposé hier un amendement ainsi conçu :

Etat-major-général, solde de (8 généraux de division, 22 généraux de brigade, 7 colonels, 4 lieutenants colonels, 8 majors, 12 capitaines de 1^{re} classe, 6 capitaines de 2^e classe et 6 lieutenants) et supplément de solde de (28 capitaines, 9 lieutenants, et 4 sous-lieutenants aides-de-camp), 638,614 fr. 45 c.

M. Félix de Mérode pense que la chambre ne devrait pas perdre un temps précieux pour épilucher quelques milliers de francs dans un budget. C'est par suite de cette marche que nous n'avons pas encore la loi communale ni la loi provinciale, parce qu'on a toujours employé beaucoup trop de temps à épilucher le budget.

M. Jadot propose un amendement qui a pour but de supprimer le supplément de solde pour 28 capitaines 7 lieutenants et 4 sous-lieutenants aides-de-camp ou officiers d'ordonnance.

M. le ministre de la guerre : Voici la raison pour laquelle on demande un supplément de traitement pour les aides-de-camp et les officiers d'ordonnance. Les généraux ont le droit de choisir leurs aides-de-camp parmi les officiers de toutes les armes. Il y en a qui préféreraient les prendre dans l'infanterie. Or, ces officiers ne sont pas montés, et ne sont pas autant rétribués que les officiers de cavalerie, c'est pour cela qu'on demande un supplément de solde.

nous avions cessé notre feu ; alors M. l'amiral descendit dans la batterie pour nous complimenter ; il venait de se désarmer, et était en habit gris ; et comme il avait été blessé, il portait son bras dans un mouchoir blanc, où le sang suintait à travers ; en passant près de notre pièce, il donna un petit coup sur l'épaule de mon jeune monsieur, en lui disant : — Eh bien ! mon enfant, comment trouves-tu cela ? — Je trouve ça si brave et si beau, que j'en dirais long, si j'avais le gosier moins sec, monsieur l'amiral, — répondit résolument mon jeune monsieur.

L'amiral accueillit bien la raillerie et nous fit donner de la bière et du biscuit qui nous firent grand bien, quoique nous mangions un œil sur notre biscuit et l'autre sur notre canon ; car il nous revenait d'en haut, par les gens du pont, que l'amiral était comme isolé de sa flotte, et que les Anglais s'approchaient malgré la brume pour nous encermer... Enfin le sommeil nous prit si bien, si fort, qu'au point du jour je sentis comme un furieux tiraillement dans la tête ; je crus que j'avais fait une chute... pont : c'était le damné maître d'équipage Abraham Lely qui était à me tirer par les cheveux, à me remuer le corps à coups de pied pour me réveiller. Mais devinez ce qui me servait d'oreiller, mon digne hôte ? C'était le corps d'un servent de droite trépassé depuis la veille, car on n'avait pas eu le temps de dégager les morts ; c'est tout au plus si les blessés avaient pu être transportés en bas.

Je me frottai les yeux, et je regardai où était mon jeune M. Jean ; le pauvre enfant s'était endormi comme moi, la tête sur l'épaule de notre mort, notre oreiller à nous deux ; et en vérité, digne Hoën, c'était un tableau des plus galans que de voir ce pauvre enfant ainsi tout endormi, tenant encore à la main son morceau de biscuit qu'il n'avait pas mangé la veille ; je l'éveillai à grand-peine, car il dormait comme un goéland dans son tron. En un saut il fut sur pied, et à son point de mirage qu'il se mit à décrocher de sa poudre des amorces, afin que le miroir fût plus net.

M. de Puydt : Les amendements qui sont proposés prouvent combien il est difficile d'entrer dans la discussion des dispositions organiques, alors qu'on les prend isolément. L'amendement de M. Jadot ne me semble fondé en aucune manière, et l'explication donnée par M. le ministre de la guerre, qui nous a dit que l'on forçait les officiers à avoir deux chevaux, vous prouve suffisamment l'utilité de cette somme.

Je viens combattre maintenant l'amendement de M. Desmaisons. Cet amendement constitue une disposition organique plus que tout autre. Dans ce cas, comme disposition organique, elle est incomplète. La constitution a prévu que l'état militaire serait organisé par une loi, mais par une loi générale d'organisation pour tout le service ; et, prendre une mesure isolée, serait nous exposer à nous trouver plus tard en contradiction avec l'ensemble des mesures de la loi complète d'organisation.

D'un autre côté, je trouve l'amendement inutile et inconvenant.

Il est inutile, puisqu'il accorde la solde au nombre des officiers généraux et autres. Si dans le courant de l'année il survient des circonstances qui obligent le gouvernement à nommer de nouveaux généraux à la place de ceux qui existent aujourd'hui, l'amendement général le gouvernement qui se trouverait dans cette nécessité.

Il est inconvenant parce qu'il porte atteinte à une prérogative reconnue par la constitution.

Mais voyons maintenant sur quoi se fonde une proposition qui semblerait annoncer un débordement de nomination de généraux. On vous a fait hier l'énumération des officiers existants dans les états voisins, qui ont une armée semblable à la nôtre ; et, d'après ces explications, il est facile de se convaincre que le nombre de nos généraux est moindre que l'effectif de notre armée ne le comporterait. Cet esprit de gradomanie n'existe donc pas chez nous. On veut toujours comparer l'armée belge d'aujourd'hui, qui a été organisée spontanément, avec l'armée française qui a 40 années de guerre ; mais pour trouver un point de comparaison, il faudrait remonter à 1792 ou à 1800, époque où les circonstances étaient à peu près les mêmes.

Quant aux avancements successifs que l'on a reprochés, ces avancements ne sont pas aussi excessifs qu'on voudrait le prétendre. L'honorable auteur de l'amendement a dit qu'il existait peu de lieutenants et de sous-lieutenants qui eussent plus de 3 ans de grade, et il a paru croire que les promotions qui avaient eu lieu, avaient dépassé la mesure convenable. Messieurs, j'ai fait un relevé, et je me suis convaincu que ces promotions avaient été très-bornées et que ce reproche de gradomanie n'est nullement fondé.

Depuis le mois de septembre 1841 il n'y a eu que 1920 promotions ; c'est donc 3/4 de promotions par officier en 4 années.

L'orateur entre ici dans le détail des chiffres et démontre qu'un grand nombre d'officiers ont de 4 à 5 ans de grade, et que le reste, qui ne s'élève pas à un dixième, a plus de deux ans de grade.

J'en viens maintenant, continue le rapporteur, à la question des officiers étrangers qui ont été admis dans notre armée. Si j'avais fait partie de la chambre quand on a fait un appel aux officiers étrangers, je m'y serais opposé parce que j'étais convaincu comme je le suis encore, que l'on pouvait organiser notre armée avec des éléments tout nationaux. Si on avait fait un choix judicieux, à cette époque, on aurait pu se passer des étrangers. Mais du moment que la majorité avait décidé qu'on leur ferait cet appel, et que ces officiers sont venus en Belgique plutôt par obéissance que par ambition, il était du devoir de la Belgique de les traiter en camarades, et pendant mon dernier voyage en France, j'ai été profondément affligé d'apprendre par les journaux les fâcheux débats qui s'étaient élevés entre les officiers étrangers et des officiers nationaux. J'en ai été d'autant plus peiné qu'il semblait que la Belgique se déshéritait de son ancienne réputation d'hospitalité.

Il y a deux espèces d'officiers étrangers en Belgique, les premiers qui, aux jours de la révolution sont venus combattre pour l'indépendance du pays, ceux-là se sont naturalisés en versant leur sang pour nous défendre et doivent être considérés comme Belges, et concourir comme les Belges aux faveurs de l'avancement.

La seconde catégorie des officiers étrangers, est celle de ceux qui ont été détachés de l'armée du Nord. Depuis 1831 le nombre en est réduit à 71, et en le comparant au nombre de 2548, chiffre total des officiers de l'armée, vous trouverez une proportion de 1 sur 45. J'ai fait également le relevé des promotions, il y en a eu 1911 pour les officiers belges et 13 pour les officiers français. Cela fait 3 belges sur 4, et 1 français sur 5 1/2. Ce qui forme la proportion comme 18 est à 75.

Comme moi et M. Jean nous restions seuls de notre pièce par un hasard miraculeux qui nous avait respectés... on nous compléta, ainsi que plusieurs autres sabords, des soldats qui abandonnèrent leurs mousquets et leurs pertuisanes pour venir remplacer nos canonniers. A une embarde que fit notre vaisseau, je vis pour la première et seule fois la flotte anglaise à travers mon sabord ; elle était au vent à nous formée en croissant et nous cernait ; elle me paraissait peu défaits et endommagée, comparée à nous, qui, au dire des soldats d'en haut, avions nos mâts, nos voiles et notre grément hachés comme la moisson par la grêle ; il ne restait que sept ou huit vaisseaux à côté de nous, et c'est ainsi que nous allions affronter la flotte ennemie qui commençait à nous canonner. A cet instant, le bruit courut dans le vaisseau que, comme l'amiral se levait du siège où il venait de conférer avec le capitaine Van-Nès, une volée de canon passa et emporta le siège ; ce qui nous parut à tous d'un très bon augure et nous r-mit en ardeur et courage ; nous recommencâmes donc notre feu, et je recommençai aussi à ne plus rien voir du tout par notre sabord, si ce n'est le feu et la fumée de chaque coup de notre artillerie. Ventrebien ! digne hôte, je n'ai jamais connu d'hommes plus prompt et plus intrépide que mon jeune monsieur ; il mirait, il pointait sans cesser, en poussant des cris de joie comme un enfant en approchant la mèche de la lumière, et lorsqu'il se trouvait trop échauffé, il se plonçait la tête dans la baïe d'eau de mer qui était là pour rafraîchir les canons en me disant plaisamment : — Ce qui est bon pour le canon est bon pour le canonnier.

— Brave et plaisant marin que ce petit Bart, Sauret ! — Oh d'la ! oui, brave et plaisant, min Dieu ! mais où il fut surtout brave, c'est plus tard ; c'est maintenant que vous l'allez voir, le vrai César... ; car, grâce à Dieu, nous ne sommes pas restés à notre sabord jusqu'à la fin, et il y a de plus l'histoire merveilleuse d'un certain monstrueux brûlot.

(La suite au n° prochain.)

Voilà à quoi se réduit le reproche de partialité envers les officiers étrangers. J'attendrai d'autres observations pour reprendre la parole.

M. F. de Mérode. J'avais présenté des considérations générales pour ne pas entrer dans une discussion qui est tout à fait étrangère au budget, et on ne m'a pas répondu.

M. Dubus. M. le ministre d'état, comte de Mérode, se plaint qu'on ne lui ait pas répondu, après les observations qu'il avait faites pour faire écarter, sans examen, l'amendement de M. le ministre de la guerre. Il n'aurait pas dû s'en plaindre, car le mieux qu'on pouvait faire pour lui et pour le cabinet au nom duquel il semble parler, c'était de ne pas s'occuper de ces considérations, car il est inconcevable que le cabinet vienne proposer de voter le budget à la légère. (M. le ministre des finances. Je demande la parole.) Quand il s'agit de dépenses, nous ne saurions y regarder de trop près.

L'orateur présente ensuite plusieurs considérations en faveur de l'amendement de M. Desmaizières. Cet amendement n'a pas été porté, qu'on veut lui donner, mais ils donnera l'assurance qu'il ne sera nommé aucun officier supérieur qu'autant qu'il y aura de grades vacants.

M. F. de Mérode se plaint que l'on ait dénaturé ses paroles. Il n'a pas voulu faire examiner le budget à la légère, mais empêcher qu'une discussion incidente n'en retarde le vote.

Après une assez longue discussion l'amendement de M. Jadot est mis aux voix et rejeté.

La chambre adopte ensuite le chiffre proposé par la section centrale, avec le libellé de M. Desmaizières.

Art. 2. Etat-major des places 141,349 fr. 05 c. — Adopté.

Art. 3. Intendant militaire 144,46 fr. 40 c. — Adopté.

A. 4. Etat-major particulier de l'artillerie 228,171 fr. 23 c. — Adopté.

Art. 5. Etat-major particulier du génie 263,324 fr. 25 c. — Adopté.

SECTION II. — Solde des troupes.

Art. 1^{er}. Infanterie 10,795,126 fr. 78 c. La section centrale propose une réduction, de 184,464 fr. Le ministre s'est rallié à cette réduction, ce qui porte le chiffre à 10,610,662 fr. 78 c. — Adopté.

Art. 2. Cavalerie 3,614,039 fr. 67 c. La section centrale propose 3,597,923 fr. 67 c. M. le ministre s'y est rallié. Ce chiffre est adopté.

Art. 3. Artillerie, 2,836,540 fr. 23 c. — Adopté.

Art. 4. Génie, 320,801 fr. 86 c. La section centrale propose 315,699 fr. 56 c. Le ministre s'y rallie. — Adopté.

Art. 5. Gendarmerie. 1,455,238 fr. 23 c. — Adopté.

Art. 6. Ambulance, 264,838 fr. 46 c. — Adopté.

SECTION III. — Masses des corps, frais divers, indemnités.

Art. 1^{er}. Masse de pain, 2,024,368 fr. 32 c. La section centrale propose 1,881,628 fr. 32 c. Le ministre s'y rallie. — Adopté.

Art. 2. Masse de fourrage, 5,374,800 fr. 36 c. La section centrale propose 5,333,324 fr. 96 c. Le ministre s'y rallie.

Après quelque débat ce chiffre est adopté.

Art. 3. Masse d'habillement et entretien 3,552,001 fr. 14 c. — Adopté après quelques discussions.

La séance est levée à 4 heures 1/2. Demain séance à midi.

La discussion qui s'était élevée à la chambre des représentants, relativement à l'adjudication des lits militaires ne pouvait amener aucun résultat satisfaisant. Personne ne doutait de la probité, ni des lumières de M. le ministre de la guerre, mais enfin beaucoup de gens regardaient l'adjudication faite à la compagnie Legrand comme lésant les intérêts du trésor, et nous ne pouvons qu'applaudir à la proposition déposée par MM. Doignon, A. Rodenbach, Raemakers, Dubus aîné, Troye, de Renesse, Schyven, Gendebien, Mast de Vries, Reesembroek, Beckaert, Dumortier, Verdussen, Desmaizières, Quirioi, Jadot, Bernard Dubus et Vergaewen, qui a été adoptée par la chambre.

Par suite de l'adoption de cette proposition, à laquelle M. le ministre de la guerre s'est empressé de consentir, une commission de sept membres, a été nommée au scrutin secret et à la majorité absolue: elle se compose de MM. Brabant, Fallon, Verdussen, Dubus aîné, Mast de Vries, Desmaizières et Gendebien.

Cette commission est chargée d'examiner la question des lits en fer et de présenter des conclusions motivées.

Nous le répétons, le moyen adopté était le seul qui pût mettre un terme à la discussion et placer les membres de la chambre dans une position telle qu'ils puissent voter en connaissance de cause.

Quatre projets de loi ont été présentés par M. le ministre de l'intérieur. Le premier a pour but de déterminer les limites territoriales entre la commune de Bousin (Namur) et celle de Clavier (Liège). Le second est relatif à la police du roulage sur les routes vicinales, et les deux autres concernent les pensions à accorder aux professeurs mis à la retraite et aux professeurs mis en non-activité.

LIEGE, LE 21 JANVIER.

DE L'INFLUENCE DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN.

L'établissement de l'Université de Louvain, les vifs débats de la presse, qui ont suivi; les scènes de désordre, qui à la même occasion, ont éclaté dans plusieurs de nos villes; la fondation d'une université libre; la réorganisation des universités de l'état qui, sous divers rapports, a aussi excité des plaintes; les manifestations récentes qui ont troublé le cours de philosophie donné à notre université, sont incontestablement autant de faits qui témoignent de sympathies et d'antipathies diverses existant

tant dans le sein de la nation. En présence de ces mêmes faits, quelques personnes se sont demandées si l'enseignement des doctrines opposées dans nos différentes universités, n'aura point pour résultat la propagation de ces divisions dont nous venons de parler, si des populations universitaires, elles ne s'étendront point à toutes les classes de la société, plus tranchées, plus profondes encore qu'elles ne le sont aujourd'hui?

Ces craintes n'ont jamais eu de prise sur notre esprit; et nous avons précédemment exposé quelques-unes des raisons sur lesquelles reposait notre opinion: peut-être est-il bon d'y revenir encore dans les circonstances actuelles.

Faisons remarquer d'abord, qu'il y aura toujours heureusement quelques points communs aux deux enseignements. Ainsi, par exemple, à Louvain comme à Bruxelles, on professera l'amour de l'indépendance nationale et le respect de la constitution. Les catholiques ne sauraient oublier que c'est l'indépendance qui les a soustraits à l'oppression hollandaise, et que la constitution les garantit contre le retour d'un semblable état de chose (1).

Mais, objectera-t-on peut-être, cela ne suffit point. Il faut encore que la constitution soit exécutée dans un certain sens, c'est-à-dire, dans le sens du progrès; car en effet, il serait possible de gouverner fort mal, sans violer la lettre du pacte constitutionnel. Ainsi, ce pacte, pour citer des objets qui vous occupent spécialement, ne défend point d'aggraver le tarif des douanes, il n'en ordonne point la réforme, il permet malheureusement même d'accorder des privilèges et des monopoles à ceux qui les réclament au nom de l'intérêt général. Il n'est point certes besoin de multiplier ici les exemples, pour prouver notre thèse. Elle est évidente par le seul fait de son énonciation. Si l'on donnait donc à Louvain un enseignement où les intérêts dont nous venons de parler, fussent combattus, négligés ou présentés comme secondaires, le fruit de cet enseignement ne serait-il point fatal au pays?

A cela, nous répondrons que si telles étaient les doctrines de l'université de Louvain, si elles tenaient à ce point à fausser les idées, elles seraient incessamment rectifiées par l'enseignement social. — Expliquons-nous.

Les lumières, les connaissances de tous les genres, ne sont plus comme autrefois, monopolisées par un certain nombre d'hommes; la société n'est plus partagée en catégories, presque sans rapports entre elles, séparées qu'elles étaient par d'aveugles préjugés, et aussi par de puissants intérêts. Cet ordre de choses est détruit. Il y a, maintenant fusion générale et elle tend à l'universalité. Jamais, en effet, les relations personnelles, les communications de toutes espèces ne furent plus actives; toutes les classes qu'on nous passe l'expression, se frottent maintenant les unes aux autres; elles s'imprègnent des mêmes idées, des mêmes opinions; de là cette diffusion des lumières, cette intelligence des principaux besoins de la société qui est le caractère de notre époque, intelligence qui est partout, qui se mêle à toutes les relations de la vie civilisée. Aussi au milieu de cette multitude de rapports de tous les instants, rapports d'affaires, rapports de plaisirs, l'individu est-il vraiment assiégé par l'enseignement social; à chaque pas qu'il fait, il se heurte, pour ainsi dire, contre des organes et des défenseurs des intérêts généraux agissant par la presse, et surtout par la conversation, dont l'action continue, persuasive, intime est bien autrement puissante que celle de la presse elle-même. Et cette grande propagande, qu'on le remarque bien, n'est point l'effet de passions éphémères ni des intérêts d'un jour, elle est le résultat nécessaire de l'état social tel que le temps l'a fait. Quel est, je vous prie, la valeur d'un professeur de Louvain, parlant pendant une heure, devant un auditoire où son mérite est souvent bien débattu? Quel est, dis-je, la valeur de ce professeur à côté des cent mille professeurs de la société, obligés tous les jours de vous prêcher, de vous sermoner, je dis obligés, car il n'y a point, comme nous venons de l'exprimer, une seule relation entre vous et eux, où vos affaires, vos plaisirs, ne soient mêlés aux leurs, et où il n'y ait nécessité, pour eux, de faire appel à votre raison, à vos intérêts. C'est bien le cas de dire, quand on parle des intérêts généraux de la société, qui n'est point pour nous est contre nous.

Nous le disons, avec une profonde conviction, rien ne saurait prévaloir contre cet enseignement social, il nous poursuit, nous presse de tous côtés, à tous les instants: il est à la vie intellectuelle ce que l'atmosphère est à la vie animale. Aussi, aurait-il bientôt absorbé dans le cercle de sa vaste influence, toutes les institutions qui tendraient à lui faire obstacle.

Il est encore enfin une autre loi, contre laquelle les efforts de l'homme ne peuvent rien, c'est celle

(1) Ceci ne veut pas dire que le parti catholique ne cherche point à obtenir le plus d'influence possible dans les limites de la constitution.

de la réaction: si l'on s'efforce de courber l'esprit humain sous le poids de certaines erreurs, il résiste et se relève avec plus de vigueur; aussi le 18 siècle, le siècle philosophe par excellence, est-il sorti tout entier des mains du jésuitisme, Voltaire est un élève du père Porée.

On a reçu hier au soir la nouvelle d'un triste événement arrivé en Hollande. La barque servant de passage à la malle de Rotterdam et La Haye, a péri au passage du Moerdyk et 17 passagers qui s'y trouvaient auraient perdu la vie. On n'avait pas encore reçu ce midi des détails circonstanciés sur ce malheur. (Journal d'Anvers.)

— On lit dans le Précurseur d'Anvers:

« Il résulte de documents que nous avons sous les yeux, et que bien des personnes auront sans doute comme nous, que le montant des capitaux assurés par les compagnies d'Anvers s'est élevé, depuis le mois de juin 1834 jusqu'au mois de juin 1835, c'est-à-dire, dans l'espace d'un an, à plus de 312 millions, tandis que de 1821 à 1828, c'est-à-dire dans l'espace de 7 ans elles n'ont souscrit que 203 millions environ. »

— Plusieurs personnes ont comparu hier, devant le juge d'instruction du tribunal de Gand, comme témoins dans l'affaire qui se poursuit à charge des nommés Motte et consorts, du chef de la publication du pamphlet *Messalins*.

— Le commerce de New York a déjà fait des commandes considérables en Europe, pour remplacer les marchandises et autres valeurs détruites dans l'incendie qui vient d'affliger cette ville. Nous citerons, entre autres; une commande de 7,000 caisses de verres à vitres, faite en Belgique, et que nos verreries de l'arrondissement de Charleroy sont occupées à préparer, pour être livrées dans les premiers jours de février prochain. (Courrier Belge.)

VILLE DE LIEGE.
Séance publique du conseil de régence samedi prochain, 23 du courant, à 5 heures du soir.
L'ordre du jour est affiché.
Liège, le 21 janvier 1836.
Le bourgmestre, Louis JAMME.

ANNONCES.

DIMANCHE, 24 courant, on JETTERA UN COCHON GRAS, chez J. J. KEPPENE, faubourg Ste. Marguerite. 11

HUITRES anglaises chez PARFONDRY, der. Phôt. de ville

HUITRES anglaises, chez TART, der. l'Hôtel de Ville.

POISSONS de MER très-frais, au Moriane, rue du Stockis.

HUITRES anglaises, 1^{re} qualité, à 3 francs le cent, chez ANDRIEN fils, rue Souverain-Pont.

CABILLEAUX et RIVETS ch. ANDRIEN fils, rue Sour. Pont.

POISSONS de mer, HUITRES anglaises, SAUMONS fumés, chez PERET, rue Ste. Ursule. 401

AVENDRE 4 MEULES de FOIN, 1^{re} qualité, existantes à Sawheid, commune d'Embourg, sur la rive de l'Ourte. S'adresser rue devant les Carmes n° 440. 987

AVENDRE pour moitié prix une très-belle BERLINE toute neuve, faite à Aix par Mengelbier. S'adresser n° 114, fond St. Servais. 893

A LOUER place Ste.-Claire, un JARDIN avec maisonnette. S'adresser n° 141, fond St.-Servais. 2

PROGRAMME
DU
DEUXIEME CONCERT
DE
L'ASSOCIATION MUSICALE
DE L'ORCHESTRE DE LIEGE,
POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UNE CAISSE DE RETRAITE,
DONNÉ AU THÉÂTRE DU GYMNASÉ,
Samedi 23 janvier 1836.

PREMIERE PARTIE.

1^o Symphonie en Si b, de Beethoven, n° 4.

2^o Duo d'Aristippe, chanté par MM***, élèves du conservatoire.

3^o Variations pour la clarinette, composées par M. J. P. Massart, exécutées par M. Pinet, premier prix du conservatoire.

4^o Air du Siège de Corinthe, chanté par M*, amateur.

5^o La Fiancée du Pêcheur, les brigands, romances chantées par M. M., 1^{er} prix du conservatoire.

6^o Adagio et Scherzo de la Symphonie de Beethoven.

DEUXIEME PARTIE.

1^o Grande ouverture des Francs-Juges, par Hector Berlioz.

2^o Air de Mozart, chanté par M***, amateur.

3^o Air varié pour le piano, composé et exécuté par M. Ledent.

4^o Trio de Guillaume Tell, chanté par MM. Forgas, Becaquet et Bouchy.

5^o Grande Marche Triomphale de Ries.

On commencera à 6 heures. — Prix d'entrée: 3 francs.

**NOUVEAU SERVICE DIRECT
LE LIÈGE A VERVIERS,**

A dater du 25 janvier 1836, le sieur J. J. LOURDIE fera partir une voiture pour Verviers, passant par Herve et Battice, à 5 heures et demie du matin, et repartira le même jour de Verviers pour Liège, à 2 heures de relevé. Les bureaux sont situés à Liège, hôtel du Corbeau, derrière la Magdelaine, n° 142, et à Verviers, au Café du Midi, place des Récollets. 3

**BAISSE DE PRIX
POUR CAUSE D'ÉDICTALE**

N° 578, AU TOURNANT DE St. HUBERT,
On vend au prix de facture et au-dessous :
Schalls, cotons, draps, toiles, foulards, cotonnets, mérinos, napolitaines, gilets, mouchoirs, bas, gants, etc. — Epicerie, liquides, etc. 12

**A LOUER
POUR EN JOUIR DE SUITE,**

Un beau QUARTIER de maître, situé au centre de la commune de Herstal, et présentant toutes les commodités désirables, avec jardin très-spacieux, entouré de murs, y annexé.
S'adresser au notaire COURARD, dudit lieu. 961

LOCATION AUX ENCHÈRES.

L'administration locale de la commune de Flémalle-Haute procédera au local de ses séances, maison d'école, le jeudi 18 février 1836, aux deux heures de relevé, à la location aux enchères et à l'extinction des feux; trois FOURS A-CHAUX avec leurs carrières et une CARRIERE à PIERRE DE TAILLE, le tout situé à Flémalle-Haute.
Le cahier des charges, clauses et conditions, sera déposé dans ladite salle, à partir du 25 janvier courant. 996

**ETRENNES DE LA JEUNESSE,
DÉDIÉES AUX DEUX SEXES,**

PAR MM. EMILE DESCHAMPS, V^{te} WALSIÉ, JULES DE SAINT-FÉLIX, ETC.

Impression de luxe avec Dessins de Jules DAVID, Vignettes et Musique.

2 FR. 50 C. FRANC DE PORT POUR TOUTE LA BELGIQUE.

Ce joli volume, de plus de 250 pages in-18, se vend à Paris, Passage Dauphine, n° 22, et à Bruxelles à la Librairie Molerne, Montagne de la Cour, n° 2, à partir du 1^{er} décembre. — Les familles et les institutions des deux sexes ne peuvent offrir un livre plus agréable et plus moral. — Il l'emporte en talent et en beauté sur tous les ouvrages de ce genre. — MM. les libraires obtiennent des remises proportionnées à leurs demandes.

JOURNAL DE LA JEUNESSE
LES 2 PREMIÈRES ANNÉES.

Formant chacune un beau volume grand in 8, sont aussi très-propres à être données en étrennes aux jeunes lecteurs des deux sexes. Elles contiennent une foule de *Nouvelles* du plus vif intérêt, dues à nos écrivains les plus distingués. La première année (2^e édition) se vend 10 francs franc de port pour toute la Belgique; et la 2^e année 12 francs; 12 beaux Dessins et plusieurs pièces de Musique enrichissent cette dernière, sans compter les nombreuses vignettes. Chaque année formera un volume indépendant, et peut s'acheter à part.

**VENTE
D'UNE**

BELLE BIBLIOTHÈQUE,

Composée de beaucoup de livres rares, de morale, d'écritures sainte, pères de l'église, théologie, droit civil et canonique, histoire, science, et littérature,

Qui aura lieu aux Cloîtres de Ste-Croix, n° 32, à Liège, Les 26 et 28 janvier, 4 et 9 février 1836; à 2 heures, par le ministère de M^{re} KEPPELLE, notaire, où le Catalogue se distribue, au prix de 20 centimes. 949

UNE MÉDAILLE A ÉTÉ DÉCERNÉE A L'AUTEUR

MAUX DE DENTS.

La *Créosote Billard* enlève à l'instant et pour toujours la douleur la plus vive et guérit la carie des dents gâtées 2 francs le flacon avec l'instruction. Dépôts chez MM. les pharmaciens suivants:
Froidbise, rue Pont-d'Isle, 831, à Liège; Etienne, à Verviers; Tournaye, à Spa. 999

COURS COMPLET

**PAYSAGE,
PAR THENOT.**

Ouvrage grand-4^e, expliqué par les principes de la Perspective; quinze gravures formées chacune de quatre planches avec texte explicatif. Prix, 1 fr. 75 c. la livraison.

Tout l'ouvrage sera terminé le 20 novembre de cette année. On souscrit chez l'auteur, Place des Victoires, 6, à Paris et au bureau de ce journal.

BOURSES.

PARIS, LE 19 JANVIER.

FONDS PUBLICS.	JOUR précédent.	COURS du jour.
Cinq pour cent, comptant...	109 80	110 00
" fin courant...	000 00	000 00
Trois pour cent, comptant...	81 40	80 85
" fin courant...	00 00	00 00
Naples. Cert. Falc., comp...	98 80	98 60
" fin courant...	00 00	00 00
Esp. Dte. ac. 5 ^e J. 4 ^{er} nov. comp.	49 78	50 00
" fin cour.	00 00	00 00
" Dte. diff. sans int. compt.	49 78	49 14
" Dte. pass. sans int. compt.	46 14	46 3/8
" Emp. des cort. J. de mai 834.	00 00	00 00
" fin cour.	00 00	00 00
" Empr. royal. J. de juill. 1834.	00 00	38 00
" fin cour.	00 00	00 00
" Rente 3 p. c. J. d'avril 834.	00 00	00 00
" fin cour.	00 00	00 00
" Rente perp. J. de juill. 834.	38 00	00 00
" fin cour.	00 00	00 00
Coupons cortés.	00 00	00 00
Rome. Rs. 5 p. c. compt.	103 1/2	103 1/2
" fin cour.	000 00	000 00
Belgique. Empr. 1831, compt.	103 1/4	103 3/8
" fin cour.	000 00	0 00
Banque de Belgique.	000 00	112 3/4

AMSTERDAM, LE 19 JANVIER.

Dettes actives.	55 1/16	Rente française.	00 00
" différées.	0 0/00	Métalliques.	99 1/2
Billet de chance.	24 1/16	Russie, H. et C.	105 1/4
Syndic. d'amort.	95 1/16	Esp. rente perp.	00 00
" 3 ^e 1/2.	79 1/16	Naples falconnet.	00 00
Soc. de comm.	124 0/0	Brsiliens.	86 5/8

LONDRES, LE 16 JANVIER.

3 ^e consolidés.	91 1/8	Escompte.	00 00
Bel. em. 1832 C. D.	009 0/0	Différées.	00 00
Holl. Dette active.	55 1/8	Passives.	16 1/8
Id. 5 p. c.	00 0/0	Russie.	110 0/0
Portugais, 5 p. c.	84 1/2	Brsil. Empr. 1821.	85 0/0
Id. 3 p. c.	51 1/2	Mexicains, 5 p. c.	00 0/0
Espagne. Cortés.	50 1/4	Colomb.	00 0/0

ANVERS, LE 19 JANVIER.

CHANGES.

	COURTS JOURS.	DEUX MOIS.	TROIS MOIS.
Amsterdam.	78 0/0 p. P		
Rotterdam.	78 0/0 p. P		
Paris p ^r fr. 400.	fl. 47 1/4 A	fl. 46 7/8 A	fl. 46 3/4 A
Londres p ^r Estr.	fl. 12 1/4 P	fl. 12 0/0	
Ham. p ^r 40 HB.	35 1/16	35 1/16	P 34 15/16
Bruxelles.	14 1/2 p		
Gand.	14 1/2 p		

FONDS PUBLICS.

FONDS.	INT.	COURS.	FONDS.	INT.	COURS.
VILLE D'ANVERS.		fl. 500	BRÉSIL.		150
Dettes actives.	5	105 0/0	E. à L. 1824.	5	86 1/2
" différées.		42	ESPAGNE.		5
BELGIQUE.			B. Guebh.	5	50 1/4 à 49 3/4
Emp 48 m.	5	104 1/4	R. P. à Am.	5	26
A. B. 1835.			Emp. 1834.		
Act. de la B.			Dettes diff.		
HOLLANDE.	2 1/2		Cortés à P.		
Dettes act.	1 1/2		" à L.		
Rte. remb.	2 1/2	98 0/0	ditto Coup.		
AUTRICHE.			NAPLES.		
Métalliq.	5	102 1/4	Cert. Falc.	5	92 3/4
Lots fl. 100.		260 0/0	ÉTAT-ROM.		
fl. 250.	1	421	levée 1832.	5	101 3/4
fl. 500.	4	714	à Ad. 1834.	5	98 1/4
POLOGNE.					
Lots fl. 300.		124 1/2			

BRUXELLES, LE 20 JANVIER.

Emp. R., fin cour.	101 0/0	A	Lost. r. av. cour.	96 0/0	A
" pr. à 1 mois	000 0/0		" inscrip.	98 1/2	P
Dettes actives.	53 0/0	P	Métalliques.	102 1/4	A
Empr. de 1832.	99 3/4	et P	Naples.	92 3/4	A
Act. Société Gén.	815 0/0		Rome.	101 7/8	A
So. de Com. de civ.	132 1/2		Brsil. Rotsch.	85 3/4	A
Ban. de Belgique	114 0/0	P	Emp. Ard. 1835.	51 1/4	A
So. du c. de S.-O.	107 1/2		Emp. Guebh.	000 0/0	
S. Hauts-Four.	113 0/0		P. à Ams.	00 0/0	
Wasme-Hornu.	101 0/0	P	Fin cour.	00 0/0	
Banq. fonc.	96		D. différée.	19 1/4	A
S. du Cha. Flenu.	109 0/0		Id. 1835.	26 0/0	P
Sclessin.	104 0/0		Cortés à Paris.	00 0/0	
Société nationale.	113 0/0		" à Londres.	00 0/0	
Gal.-Rus. ad. Br.	49 0/0	P	Coup. Cortés.	00 0/0	
Levant de Flenu.	101 0/0	P	CHANGES.		
Charb. d'Ougrée.	104 1/4	P	Amsterdam.	010 0/0	
Sars-Longchamps	105 0/0	P	Londres ct.	0 0/0	
Fourn. des Vennes	103		" 2 mois.	00 0/0	
Dettes actives. Hol.	55 0/0		Paris.	010 0/0	
Synd. d'amort.	00 0/0				

MARCHANDISES. — Ventes par contrat privé.

150 balles café Batavia, à 37 1/2 cts. cons.
12,000 kil. sucre Lomps raffinés ord., à 23 1/8 ent.
4,000 cuirs Maragan secs, de 43 kil. à 30 cents.
10 surons tabac Colombie, à 47 cts.

VIENNE, LE 11 JANVIER.

Métalliques, 102 0/0. — Actions de la banque, 1395 0/0.

H. LIGNAC, Imp. du Jour, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège